



Ville de La Seyne-sur-Mer

DÉPARTEMENT  
DU VAR

ARRONDISSEMENT  
DE TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française  
Mairie de La Seyne-sur-Mer

## Conseil de Quartiers NORD

G.I.P. « Nouvelle Seyne »  
Place de Berthe

•••••

## Commission Cadre de Vie

Thématique circulation – stationnement - sécurité

Réunion du mardi 23 novembre 2010

•••••

### Etaient présents.-

**Pour le Conseil Municipal.-**

**Christian BIANCHI, adjoint au Maire chargé des quartiers Nord**

**Pour le Conseil de quartiers.-**

**Marc BONFILS - Félix CANEZZA - Gilles ODIARDO**

### Etaient excusés

**Pierre NOVELLI - Pierre. MANARANCHE - Monique VINAS -**

**Geneviève VIGNOLO - Yves XABADA**

### Participaient également à cette réunion :

**Marie-Paule SILVY, Directrice territoriale en charge du service Infrastructures,**  
**Roger TIRION, chef du service Gestion de Proximité Seynoise,**  
**Luc PALANGIE, Directeur territorial, service vie des quartiers,**  
**Rajaa SADAoui, fonctionnaire territorial.**

### ***Le secrétariat de la réunion est assuré par Félix CANEZZA***

•••••

L'ordre du jour de la réunion du 23 novembre 2010 (proposition transmise par Félix CANEZZA) porte sur les problématiques de circulation et de stationnement dans les quartiers du Gai Versant et Peyron. Les points suivants seront successivement examinés dans le déroulement de cette séance de travail :

- 1.** rappel des remarques effectuées lors de la réunion du mercredi 19 octobre,
- 2.** lecture d'un compte rendu de la réunion du mercredi 23 juin (GIP Nouvelle Seyne), reprise des sujets et remarques évoqués par les différents intervenants,
- 3.** analyse évolution quartiers Peyron, Gai Versant, (circulation, stationnement) compte tenu des différents projets en cours (rénovation Gare, construction Dépôt de Bus, Pole Mer / Terre, voie nouvelle envisagée reliant l'avenue d'Estienne d'Orves à celle de Saint-Exupery, projet place Victor Schoelcher...),
- 4.** synthèse des actions et décisions prises.

**Nota.-** Il conviendrait que les partenaires communiquent les documents et informations techniques en début de séance.

## **Il est 17 H 20, début de séance.**

En introduction, **Christian BIANCHI** indique que de nouveaux résidents sont attendus, dès le 1er décembre, dans les logements achevés de l'ensemble « les Jardins de Mathilde », bien que tous les travaux annexes ne soient pas entièrement terminés (peinture façade, emménagements extérieurs, etc..).

Un pot de bienvenue sera organisé en présence de membres de l'Association de Défense du Quartier Gai Versant. La date reste à définir. Cette rencontre se tiendra au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2011.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.-**

**Félix CANEZZA** rappelle ses remarques effectuées lors de la réunion plénière du mercredi 20 octobre 2010, sur les problèmes liés au compte rendu de réunions.

### **ETABLISSEMENT D'UN COMPTE RENDU DE RÉUNION**

**FÉLIX CANEZZA** rappelle que d'une manière systématique, un compte rendu de réunion soit établi, le plus rapidement possible. Ce document devra être communiqué à toutes les personnes présentes à la réunion, y compris aux intervenants de « services » conviés, et aux membres de la commission absents ce jour là. Chaque réunion devrait être précédée d'un ordre du jour, transmis avec la convocation.

D'autre part, l'intéressé propose qu'un résumé de réunion paraisse sur le site Internet officiel de La Seyne, dans la rubrique « quartiers ». Cette demande aura pour effet de maintenir le lien entre les conseillers et permet à chacun d'entre eux de disposer de l'information sur les travaux effectués dans les différentes commissions.

En ce qui concerne le compte rendu, ce document sera établi en collaboration, entre le secrétariat et une personne volontaire de la commission, qui proposera son propre résumé. Il conviendra de veiller à ce qu'une trace des travaux des commissions apparaisse sur le « site internet de La Seyne ».

A ce propos, **Luc PALANGIE** souligne que le secrétariat a rencontré quelques difficultés et n'a pu, de ce fait, établir, tel que cela est défini, dans le fonctionnement des commissions de quartier, les comptes rendus des différentes réunions. Il indique également que la participation d'un conseiller de quartiers à la rédaction d'un projet de compte rendu facilite cette tâche.

**Marc BONFIS et Luc PALANGIE** indiquent l'existence « d'enregistreur audio numérique ». Cet appareil permet, après un travail de mise en forme, l'établissement d'un compte rendu de réunion. Le coût d'investissement d'un tel matériel est relativement peu élevé, de l'ordre de 700 €. La demande a été formulée et devrait être retenue dans le cadre du prochain budget.

### **RÉALISATION D'UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE.-**

Parmi les propositions formulées par les conseillers de quartiers, on retiendra la création d'un document de synthèse. Celui-ci pourrait être communiqué aux organismes ou services concernés. Il pourrait prendre la forme d'une **Fiche Action**, afin d'assurer **un suivi** des diverses actions examinées en commission.

Ce document serait alors renseigné (et daté...), par leurs soins et retourné à la commission concernée, en y spécifiant :

- prise en compte (ou non) de la proposition (réalisation...),
- éventuellement, la proposition d'une concertation, pour apporter certaines précisions, avec date et lieu...
- période ou date de réalisation...

Le principe de cette démarche est accepté en séance, et ne sera appliquée que lors de la réunion des membres d'une commission (à l'exclusion des réunions plénières)<sup>1</sup>.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.-**

**FÉLIX CANEZZA** propose qu'une lecture en séance du compte rendu établi par ses soins, lors de la dernière réunion du mercredi 23 juin 2010 soit effectuée. Ce document rappelle les thèmes évoqués et les différentes interventions des participants à cette réunion.

Cette disposition permettrait de reprendre, chaque thème et de faire le point sur chacun d'eux.

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.-**

### **QUARTIER PEYRON.-**

- ***État d'avancement du programme de requalification chemin de Moneiret (circulation, stationnement, réseau pluvial).-***

Après avoir rappelé la rencontre organisée sur le chemin de Moneiret en présence de **Claude ASTORE** et **Christian BIANCHI** et les représentants de l'association les amis de Peyron, **Marie-Paule SILVY** fait observer que le projet actuel tient compte des remarques formulées par **Pierre NOVELLI** et **Pierre MANARANCHE**.

Elle indique que les travaux débiteront dès le lundi 29 novembre 2010. Néanmoins, elle fait remarquer qu'une interruption de l'activité des entreprises est prévue pendant la période des fêtes de fin d'année.

- ***Problèmes de circulation notamment à l'intersection de l'avenue P. Mendès France et A. de Saint Exupéry.***

A ce sujet, lors de la dernière réunion plénière, il avait été évoqué la possibilité de mise en place d'un comptage de véhicules sur ces voies.

**Marie-Paule SILVY** indique qu'elle n'a pas eu connaissance de cette proposition et, **Claude ASTORE** ne lui a pas fait connaître son avis sur cette opération.

Il ressort de la discussion qu'une évaluation réalisée sur les flux actuels de circulation serait figée à la situation présente. Elle ne serait en rien représentative d'une situation future en évolution. Il semblerait nécessaire de réaliser ces mesures lorsque toutes les constructions en cours seront achevées et ce, bien entendu, si cette proposition était retenue et les sommes nécessaires inscrites au budget. Cette étude d'un projet d'aménagement à l'intersection de ces voies pourrait ainsi prendre en compte les différents facteurs liés aux opérations immobilières de l'avenue Antoine de Saint Exupéry et du chemin du Gai Versant.

En complément de ce sujet, **Pierre BONFILS** évoque le projet de correction du pluvial au bas de l'avenue Jean Jues.

---

<sup>1</sup> **Commentaires.-** Cette proposition sera soumise en séance plénière. Elle devra également faire l'objet d'une validation des services de l'administration.

**Marie-Paule SILVY** indique que le service « infrastructures » pourra très prochainement engager une étude plus large. Elle sera confiée à un prestataire qualifié. Selon les résultats de cette étude, la ville recherchera le financement des solutions envisagées. Elle souligne que les préconisations seront appliquées, soient rue Jean Jues, soit à l'avenue Curie. Cette dernière voie est soumise aux mêmes contraintes de précipitations pluvieuses intenses.

#### QUARTIER GAI VERSANT.-

- **Difficultés de circulation rencontrées aux deux extrémités de l'avenue Alex Peiré, par le stationnement des véhicules en zone interdite.**

**Félix CANEZZA** rappelle les différents courriers échangés entre l'Association de Défense du Gai Versant, Mairie de La Seyne et Terres du Sud HABITAT, (voir annexes 01, 02, 03 jointes), et que malgré des engagements pris, aucune réalisation n'a été effectuée.

Il est convenu que des moyens seront mis en place afin d'interdire le stationnement aux extrémités de l'avenue Alex PEIRE. La confirmation matérielle du stationnement interdit est donc à intégrer dans le projet d'organisation d'un nouveau sens de circulation et de stationnement autour de la résidence HLM.

- **circulation et stationnement autour des HLM Gai Versant,**

**Félix CANEZZA** restitue le contexte et rappelle le contenu de l'intervention de **Claude ASTORE**, lors de la réunion du 23 juin 2010, à savoir :

- étude d'une requalification des voies de circulation par le « service infrastructures », la « DDE » et le « Conseil Général », à l'intersection de l'avenue d'Estienne d'Orves, chemin du Gai Versant, chemin du Peyron et chemin du Belvédère, en tenant compte du projet de voie reliant le « Pôle Mer » de Brégaillon au « Pôle Terre » implanté à Ollioules, sur l'ancien Marché aux Fleurs, et de la construction immobilière sur l'espace « Kisling » (programme Carrère).
- la structure d'accueil « MIAJ » sur l'avenue d'Estienne d'Orves sera sûrement implantée sur un site offrant de meilleures possibilités de stationnement,
- dans cette attente, une intervention auprès de TPM serait engagée, pour une autorisation ponctuelle de stationnement sur le terrain acquis, rue Jean-Marie Fritz, qui serait par ailleurs modifiée sur son débouché sur l'avenue 1<sup>ère</sup> armée Française.
- de plus, lors de la réunion publique sur le projet de modification du « P.L.U. », **Claude ASTORE** annonce qu'il est envisagé le projet de réaliser une voie de communication, entre les avenues d'Estienne d'Orves et de Saint Exupéry.

Sur ces aspects, **Marie-Paule SILVY** indique que :

- le projet de réalisation de la voie reliant les deux pôles est, semble t-il, retardé,
- elle ne possède pas d'information sur un éventuel déménagement de la « MIAJ »,
- elle n'a pas eu connaissance d'intervention auprès de TPM pour un usage temporaire du terrain (acquis rue J.M. FRITZ) en vue du stationnement de véhicules, pour la « MIAJ »,
- la liaison d'Estienne d'Orves / de Saint Exupéry n'est qu'un projet. Sa réalisation n'est donc pas immédiate.

L'ensemble des participants considère, qu'en fonction de la connaissance de ces éléments de réponses, la proposition d'améliorer la circulation et le stationnement autour de l'ensemble des HLM du Gai Versant soit prise en compte.

**Marie-Paule SILVY** soumet à notre examen *un avant projet* (annexe 04). Celui-ci se décline comme suit :

- le sens unique de circulation s'effectue à partir de l'avenue Alex Peiré, au départ de l'avenue d'Estienne d'Orves, en contournant ensuite les immeubles HLM, le long du chemin du Peyron, pour aboutir sur l'avenue d'Estienne d'Orves, dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- à l'extrémité ouest du chemin du Peyron, l'avenue Alex Peiré est dès lors en sens unique montant, pour supprimer la dangerosité de son rétrécissement ;
- le chemin du Gai Versant est en sens unique descendant, son débouché sur l'avenue d'Estienne d'Orves, s'effectuera le plus au sud possible, afin d'augmenter la visibilité (visibilité réduite par la présence du muret existant au bas de ce chemin) ;
- cet espace pourra être réorganisé en fonction des deux flux de circulation, issus du chemin du Gai Versant et celui du chemin du Peyron.

Les participants prennent note que le service Infrastructures est chargé de présenter aux membres de la commission circulation et stationnement du conseil de quartier Nord un projet. **Cette rencontre est fixée au mardi 18 janvier 2011.**

- Ce projet devra montrer précisément, le plan d'ensemble des sens de circulation, la délimitation des voies de circulation, à la jonction des différents chemins concernés, ainsi que le raccordement sur l'avenue d'Estienne d'Orves,
- Il devra comporter la matérialisation au sol, de tous les emplacements de stationnement des véhicules, avec pour objectif, d'en dégager le plus possible par un alignement en « épi », par exemple,
- Il devra montrer la « sécurisation » de circulation, (stop, matérialisation d'interdictions de stationner, limitations de vitesse, etc...),
- Des passages sécurisés, pour les piétons, devront être créés, (trottoirs, passages protégés),
- Ce projet devra intégrer tout naturellement le chemin du Gai Versant sur sa totalité, depuis l'avenue de Saint Exupéry, en y appliquant les mêmes éléments de redéfinition (emplacements de stationnement, passages piétons le long du chemin, limitation de vitesse, etc...).

Le projet retenu lors de la réunion prévue du mardi 18 janvier, sera alors présenté, lors d'une réunion publique, qui pourrait se tenir **le jeudi 27 janvier 2011** (date prévisionnelle) aux habitants du quartier du Gai Versant. Les modalités d'organisation de cette réunion publique seront définies lors de la réunion du 18 janvier 2011.

**Marie-Paule SILVY** complète ces prescriptions en soulignant que :

- d'une part, ce projet va bien être mené par le service « Infrastructure », mais indépendamment, de tout projet de la part de « Terres du Sud Habitat » au niveau de l'ensemble des immeubles constituant la résidence HLM du Gai Versant (voir l'annexe 03 jointe) ;

- d'autre part, il sera nécessaire de refaire les enrobés de la chaussée, ne serait-ce qu'en raison de la création des trottoirs et le traçage des emplacements de stationnement au sol.

**Gilles ODIARDO et Félix CANEZZA** indiquent que, d'ores et déjà, la mise en place du sens unique descendant du chemin du Gai Versant, coté est, devrait pouvoir s'effectuer, puisque intégré dans le projet défini, en attendant l'amélioration de son débouché sur l'avenue d'Estienne d'Orves. Ils attirent l'attention des participants à cette réunion sur les difficultés supplémentaires prochaines de circulation liées à l'arrivée imminente des derniers occupants des « Jardins de Mathilde » et des futurs logements bientôt occupés du programme « Océanis ».

**Luc PALANGIE** insiste sur la nécessité de consulter à nouveau l'ensemble des habitants du quartier sur le projet de mise en sens unique.

- **accélération des procédures de rétrocession à la commune d'un espace laissé, par la « SNI », sur le chemin du Gai Versant.**

**Félix CANEZZA** rappelle que lors de la réunion du mercredi 23 juin 2010, **Claude ASTORE** s'engageait auprès des services concernés, d'accélérer les procédures de rétrocession à la commune d'un espace laissé, par la « SNI », sur le chemin du Gai Versant. Cette rétrocession avait été convenue au titre de l'obtention du permis de construire.

L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme soulignait que, dans l'attente de cette transmission de propriété, la commune demanderait l'accord de cette société, pour y effectuer des travaux sommaires, permettant, provisoirement le stationnement de véhicules, dégageant ainsi la voie fortement encombrée, consécutive aux nombreux chantiers de constructions immobilières sur le chemin.

**Marie-Paule SILVY et Roger THIRION**, ne peuvent pas apporter de réponse particulière sur ce sujet. Ils ne possèdent pas les éléments nécessaires. Toutefois, ils indiquent que la procédure de rétrocession a dû théoriquement suivre son cours. Ils précisent qu'il s'agit d'une procédure assez longue.

- **État du chemin de Gai Versant**

**Félix CANEZZA** évoque l'état déplorable du chemin de Gai Versant. Les chantiers de construction immobilière ont fortement contribué à sa dégradation. Une certaine réfection de la chaussée s'avère impérative, sans attendre la fin hypothétique d'autres constructions.

Il rappelle que, lors d'une réunion entre les services techniques et l'Association de Défense du Quartier Gai Versant <sup>2</sup>, il était a priori prévu une remise en état complète de la chaussée en 2011.

**Marie-Paule SILVY** indique que ceci n'est pas d'actualité.

A ce propos, **Roger TIRION** rappelle les dispositions adoptées par les services communaux. Celles-ci s'appliquent à chaque chantier sur la ville. Ainsi, en cas de constat, une injonction est faite aux constructeurs de remettre en l'état initial, les voies et espaces publics qui auraient été occupés

---

<sup>2</sup> (voir le Blog de l'association sur les nombreuses interventions relatives aux problèmes de circulation et stationnement : [associationgaiversant.blogspot.com](http://associationgaiversant.blogspot.com))

par les entreprises. Quand aux « délaissés » (bandes de terre cédées à la commune) et en voie de rétrocession, il est difficile d'occuper les lieux, d'autant que des opérateurs comme EDF ou France Télécom possèdent sur ces parcelles des structures. Pour autant, des efforts sont réalisés par les services communaux afin d'accélérer les procédures.

- **Prescriptions techniques et organisation des chantiers**

**Félix CANEZZA** note que les différentes dispositions réglementaires liées à la signalisation des chantiers ne sont pas appliquées dans leur totalité. Il fait observer l'absence de panneaux de limitation de vitesse sur les voies soumises à des chantiers de constructions immobilières. Sur l'ensemble des chantiers du secteur, il remarque qu'un seul panneau est disposé avenue de Saint Exupéry (dans le sens est-ouest)

Dans le même ordre d'idée, il considère que la circulation piétonne de la rue Arthur Rimbaud s'avère périlleuse, bien que momentanément placée en sens unique. Seul un trottoir subsiste. Celui-ci est occupé par de nombreux véhicules en stationnement irrégulier. Ces comportements inciviques obligent les piétons (notamment adultes, enfants et mamans avec poussette) à emprunter la chaussée.

**Roger THIRION** prend note de ces observations. Il poursuivra ses interventions auprès des constructeurs. Le cadre réglementaire existe. De la lettre de rappel aux arrêtés de mise en demeure, la ville a les moyens de faire respecter la réglementation. Il s'attachera avec les services communaux à imposer aux constructeurs les dispositions de sécurité nécessaires. En ce qui concerne, les panneaux de signalisation routière, ces derniers doivent être visibles également de nuit et être installés sur toutes les voies concernées.

La réunion est levée. Il est 20 h 10.

**Nota.-** Une synthèse des actions et décisions prises est présentée par les deux Fiches Action » suivantes, (jointes a ce compte rendu) :

- Fiche Action N° 01 du 23 novembre 2010 », adressée au Service Infrastructures,
- Fiche de Suivie d'Action N°02 du 23 novembre 2010 », adressée au Service GPS.

Sujets non abordés :

- évolution du quartier en fonction des projets en cours (rénovation de la gare, construction dépôt de bus, Pôle Mer, Pôle Terre, voie envisagée entre d'Estienne d'Orves et de Saint Exupéry, place Victor Schœlcher),
- les échéances de ces réalisations.

## FICHE ACTION

### ORIGINE :

Conseil de Quartier Nord  
Responsable :  
Monsieur Christian BIANCHI  
adjoint au Maire, chargé des quartiers Nord  
Commission « Cadre de Vie »  
« Circulation-stationnement »

### DESTINATAIRE :

Service Infrastructures  
Mairie de La Seyne.  
(Madame Marie-Paule SILVY)

Réunion du mardi 23 novembre 2010, 17H00,  
GIP La Seyne S/M Place de Berthe.

**OBJET :** projet d'amélioration « Circulation-Stationnement » du quartier Gai Versant,  
**REFERENCE :** Fiche de Suivre d'Action N°01 du 23 novembre 2010.

### DEMANDE :

1- présentation détaillée du projet (discuté en réunion), devant les membres de la commission « Cadre de Vie », en date convenue au 18 janvier 2011, au GIP La Seyne, pour remarques et observations, dans le but de finaliser ce projet.

2- présentation sous forme de « réunion publique », à la date prévisionnelle du 27 janvier 2011, du projet aux habitants du quartier (chemin Gai Versant, résidents HLM Gai Versant, riverains avenue Alex Peiré et chemin du Peyron...).

**REPONSE :** (Service Infrastructures)

**DATE (réponse) :**

**RESPONSABLE :**

**DATE réception de la Commission :**

## FICHE ACTION

### ORIGINE :

Conseil de Quartier Nord  
Responsable :  
Monsieur Christian BIANCHI  
adjoint au Maire, chargé des quartiers Nord  
Commission « Cadre de Vie »  
« Circulation-stationnement »

### DESTINATAIRE :

Service « GPS »  
Mairie de La Seyne.  
(Monsieur THIRION)

Réunion du mardi 23 novembre 2010, 17H00,  
GIP La Seyne S/M Place de Berthe.

**OBJET :** sécurisation « Circulation-Stationnement » des voies du quartier Gai Versant,

**REFERENCE :** Fiche de Suivie d'Action N°02 du 23 novembre 2010.

### DEMANDE :

Présentation des actions menées, afin d'améliorer notablement la sécurité de circulation (véhicules et piétons) sur toutes les voies du quartier, concernées par les travaux de construction immobilières (ou autres...), en application de la réglementation prévue :

**1-** signalétique adaptée (jour et nuit) :

- interdiction de stationnement,
- indication des travaux,
- limitation de vitesse (systématique à 30 Km),
- etc...

**2-** réfection de la chaussée aux endroits fortement dégradés (trous en formation...).

**REPONSE :** (Service GPS)

**DATE** (réponse) :

**RESPONSABLE :**

DATE réception de la Commission :